CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E73799** **VALABLE JUSQU'AU** **03/07/2025**

ÉDITÉ LE **10/07/2024**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2007
Forme juridique : SARL
Capital : 600 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX B 493 485 296

Siret : **493 485 296** **00047**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 58 024

Assurance Responsabilité Travaux :
ACTE IARD 2 711012

Assurance Responsabilité Civile :
ACTE IARD 2 711012

Situation fiscale et sociale : A jour au 29/05/2024

Raison sociale : **EPL**

16 RUE CANTELAUDETTE
33310 LORMONT

Téléphone : 05 56 77 78 34 **Fax :**
Portable : 06 28 26 18 74

Site Internet : www.epl-pro.fr
E-mail : contact@epl33.fr

Responsabilité légale :
GAUTIER DAVID GÉRANT

Effectif moyen : 28 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	29/05/2024
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	26/09/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	29/05/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	29/05/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	26/09/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	26/09/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	29/05/2024
o Ventilation mécanique	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE BORDEAUX
LES BUREAUX DE BORDEAUX LAC
BATIMENT 8
4, AVENUE DE CHAVAILLES
33525 BRUGES CEDEX

Version 01-2024

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.